

## Difficulté n° 7 : « On nous dit toujours de diversifier nos ressources financières, mais ce n'est pas si simple ! »

Commençons par rétablir une vérité : après le bénévolat, première richesse du monde associatif, les associations vivent principalement à partir des produits de leur activité, qui représentent en moyenne 60 % de leur budget. Le poids des dons, du mécénat et du financement en provenance des fondations reste limité : les ressources tirées de la générosité des particuliers et des entreprises ne représentent que 4 % du budget du secteur associatif et sont en baisse de 3 % depuis 2005. Ces ressources sont concentrées sur deux secteurs principaux : l'action caritative et la défense des libertés et au profit d'une petite centaine d'associations capables de mettre en place les programmes nécessaires.

### L'analyse portée par le CAC :

Les associations ont parfaitement pris conscience depuis plusieurs années de la nécessité de trouver des sources de financement « hybrides » et de faire « appel à la générosité ». Reste qu'elles ne peuvent y perdre leur temps et leur âme...

Si les financements publics ne sont plus majoritaires, ils restent décisifs pour de nombreuses actions associatives. C'est également parce qu'elles participent à la mise en place de politiques d'intérêt général que **les associations doivent être soutenues financièrement par les pouvoirs publics. La charité ne remplacera jamais la solidarité nationale.**

Il est anormal que la puissance publique se défausse de ses obligations de service public sur les associations (à moindre coût) et leur demande, dans un second temps, de recourir aux fonds privés pour maintenir leurs actions. C'est la raison pour laquelle le CAC refuse le discours dominant selon lequel « il n'y a pas d'alternatives », « il n'y a plus de sous dans les caisses » et « il est impératif de se tourner vers les financements privés ». Si de nombreuses



associations doivent encore **réfléchir aux moyens de diversifier leurs financements**, cela doit se faire avec l'**objectif d'une autonomie accrue et la volonté de conserver le sens du projet associatif**. Ainsi, le mécénat, le « crowdfunding » (financement participatif) et les autres formes de financements privés constituent une fausse bonne idée, qui ne peut à terme que nuire à la solidarité nationale.

### Nos propositions d'action :

- ✚ Faire une évaluation publique et contradictoire des conséquences du recours aux financements privés (lucratifs et philanthropiques) sur le sens de l'action associative.
- ✚ S'opposer aux tentatives de financiarisation de l'action associative (et notamment au projet d' « investissement à Impact social »).
- ✚ Engager une réflexion sur l'autonomie du projet associatif et la mutualisation des alternatives entre associations.



*Samuel Boureau pour le Collectif des Assos Citoyennes*

